## REPUBLIQUE FRANCAISE Département du Puy de Dôme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL** DU BOIS DE L'AUMÔNE

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	45	43

# SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Date de convocation du Comité Syndical 23 janvier 2024

Le 29 janvier 2024 à 18h00, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique à la Salle des Fêtes de Joze, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Date d'affichage de la convocation au siège

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité: Mme Dorothée TRICHARD est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

23 janvier 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 45

Nombre de suffrages exprimés : 45

Nombre de délégués ayant voté pour : 45 Nombre de délégués ayant voté contre : 0 Nombre de délégués s'étant abstenu : 0

Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

#### ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans: ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, GRIMBERG Bruno, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril. Billom Communauté: HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise.

Communauté de Communes Plaine Limagne: BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédérick, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge: LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier: DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée, PELLETEY Jean-Marc.

Mond'Arverne Communauté: BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, HENNEQUIN Jean-Paul, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème: FINANCES

## <u>Dél. 2024-07</u>: Adoption du Budget primitif 2024: Budget Tri et Valorisation

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification présente les masses budgétaires du Budget Primitif 2024 du budget annexe « tri et valorisation » du Syndicat du Bois de l'Aumône qui s'établit comme suit :

### ✓ <u>Section de Fonctionnement</u>:

Le Budget Primitif s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 15 427 000,00 €.

### ✓ Section d'investissement :

Le Budget Primitif s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 7 879 475,86 €.

Après présentation par le Vice-Président en charge des finances et de la tarification du projet de budget annexe, et à l'issue du débat, il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe « Tri et Valorisation » pour l'exercice 2024.

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Vice-Président propose à l'assemblée d'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement: 7,5 %

Investissement: 7,5 %

Les virements de crédits ainsi opérés seront portés à la connaissance de l'assemblée lors de sa plus proche séance.

Le Comité Syndical, Ouï l'exposé du Vice-Président en charge de la tarification et des finances, Après en avoir débattu et délibéré,

### À L'UNANIMITÉ

<u>Article 1</u>: APPROUVE l'ensemble des écritures du budget primitif du budget annexe « Tri et Valorisation » de l'exercice 2024.

<u>Article 2</u> : **VOTE** le présent budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.

<u>Article 3</u> : AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement: 7,5 %

- Investissement: 7,5 %

Les virements de crédits ainsi opérés seront portés à la connaissance de l'assemblée lors de sa plus proche séance.

<u>Article 4</u>: **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

Accusé de réception en préfecture 063-256300161-20240129-DEL2024-07-DE Date de télétransmission : 05/02/2024 Date de réception préfecture : 05/02/2024 Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Lionel CHAUVIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.